

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

### I-Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'entend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 15 avril 2021 .

Le contexte financier incertain en raison de l'épidémie de COVID 19 et de la disparition de la taxe d'habitation à compter de cette année incite plus que jamais à une gestion rigoureuse et une maîtrise de la fiscalité tout en veillant à la préservation de la qualité du service local et à un niveau d'investissement répondant aux besoins de proximité

### II Les grandes orientations pour l'année 2021

-la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation :

2021 est l'année de suppression effective de la perception de la taxe d'habitation par la commune : cette dernière est remplacée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, assortie d'une compensation pour combler la différence de produit.

Le taux de taxe sur le foncier bâti perçu par la commune -23,70points - va donc s'accroître de 25,24 points, correspondant au taux d'imposition départemental, mais l'effet sera neutre pour les habitants la part revenant au département étant supprimée.

Bien que la ressource fiscale soit la principale ressource de la collectivité donc le seul levier dont dispose la commune pour augmenter ses recettes de fonctionnement les **taux sont inchangés**.

- Le maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable dans la lignée des années précédentes malgré en particulier des dépenses de maintenance de plus en plus nombreuses.
- En investissement la réalisation de liaisons douces et la rénovation de la toiture de la cuisine du préfabriqué seront les principales opérations de l'année.

### iii LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant de cette section est de 318.056€.

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### Chapitre 013

Atténuation de charges =20.000€ = **6,29 % du total**

Il s'agit des remboursements reçus de SOFAXIS, assurance du personnel, pour les salaires versés aux employés communaux absents pour maladie

**Chapitre 70 produits des services = 2,78 % du total**

7021	Vente de bois coupé	250
70311	concessions dans les cimetières	300
70323	redev occup domaine pub	500
70878	Participation Plachy *	7 800
<b>Total 70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>8 850</b>

*\*Participation de la commune de Plachy pour travaux sur la chaussée Brunehaut*

**Chapitre 73 Impôts et taxes = 70.67% du total**

73111	Taxe foncières bâties et non bâties	191 800
73211	attribution de compensation	10 540
73223	FPIC	7 000
7343	taxes pylônes elect	10 300
7368	taxe locale sur pub exter	120
7381	taxe add droits de mutation	5 000
<b>Total 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>224 760</b>

(FPIC =fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

**Chapitre 74 Dotations et participations = 15,82 % du total**

7411	Dotation forfaitaire	23 785
74121	Dotation solidarité rurale	8 271
742	Dotation aux élus locaux	3 027
744	TVA FONCT	4 400
	Part du GFP de rattachement	
74751	(métropole)	7 400
74834	Etat compensation TF	1 420
74835	Comp exo TH	2 026
<b>Total 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>50 329</b>

La ligne « dotation forfaitaire » continue de diminuer : elle était d'un montant de 56.433€ en 2013 soit une diminution de 50% en 2021 !

En cumulé la perte de dotation de 2013 à 2020 est de 109.000€.

**Chapitre 75 Autres produits de gestion courante = 2,89 % du total**

752	revenus des immeubles prod divers de gestion	7 000
7588	courante	2 200
	<b>Autres produits gestion</b>	
<b>Total 75</b>	<b>courante</b>	<b>9 200</b>

Ce chapitre est directement impacté par la crise actuelle, la salle ne pouvant être loué comme habituellement. La perte de ressources prévisible est de l'ordre de 7.000€

**Chapitre 77 Produits exceptionnels = 1,57 % du total**

<b>Total 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5 000</b>
-----------------	-------------------------------	--------------

Le compte 7788 devrait recevoir le remboursement de la porte de la salle pour 4.000€ , celui de l'arceau de protection du lampadaire pour 450.€ et 550€ d'aide pour l'achat des masques en 2020.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Chapitre 011 Charges à caractère général = 19,67 % du total**

60611	eau et assainst	700
60612	énergie electr.	20 000
60621	combustibles	7 000
60622	carburants	600
60631	fournitures entretien	1 000
60632	F. de petit équipement	1 000
60636	vêtements de travail	500
6064	fournitures administrative	2 500
615221	entretien bâtiments	5 000
615231	entretien voies	4 000
615232	entretien réseaux	4 000
61551	entretien matériel roulant	2 500
61558	entretien autres biens mob	600
6156	maintenance	4 000
6161	primes assurance	3 100
6168	primes assurance	1 000
6182	doc générale et techn	150
6232	fêtes et cérémonies	1 000
6251	voyages et deplcts	100
6261	frais affranchissements	500
6262	frais télécom	1 200
6281	concours divers (cotisations)	600
6284	redevance pour serv rendus	700
63512	taxes foncières	800
<b>total 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>62 550</b>

Dans ce chapitre le poste énergie c/60612 reprend la consommation des bâtiments pour 1/3 et le solde pour l'éclairage public ; ensuite les c/615.. correspondent aux dépenses d'entretien et de maintenance.

**Chapitre 012 Charges de personnel = 32.70 % du total**

6336	cotisation CNG,CG de la FP	400
6411	personnel titulaire	58 000
6413	personnel non titulaire	9 000
6451	cotisation URSSAF	13 000
6453	cotisation caisses retraite	16 000
6454	cotisation ASSEDIC	1 000
6455	cotisation assur perso	5 600
6456	Cotisation FNC supp fam	500
6475	médecine travail	500
<b>total 012</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>104 000</b>

*Les prévisions des comptes de ce chapitre prennent en compte les salaires des employés communaux titulaires et des remplaçants .*

**Chapitre 014 Atténuation de produits**

<b>s014</b>	<b>atténuation de produits</b>	<b>600</b>
-------------	--------------------------------	------------

Il s'agit du reversement du FPIC .

**Chapitre 023 Virement à la section d'investissement = 5,17 % du total**

<b>total 023</b>	<b>virt à la section d'investissement</b>	<b>16 438</b>
------------------	---	---------------

Ce montant représente l'excédent de recette sur les dépenses qui permet de financer l'investissement.

**Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section = 7,86 % du total**

	<b>dotation amortissement</b>	
6811	<b>immobilisations incorp et corp</b>	<b>24 993</b>

Ce chapitre a sa contrepartie en recette d'investissement ; le montant représente l'amortissement des participations versées par la commune pour les travaux réglés à la Fédération départementale d'électricité et à la Métropole.

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante = 33,35 % du total**

6531	indemnités élus	26 500
6533	cotisations retraite élus	1 100
6535	formation des élus	530
65548	contrib organe regroupement	73 000
6555	contrib CNFPT	600
6558	autres dépenses obligatoires	1 650
657362	CCAS	2 200
6574	sub fonct pers droit privé	500
	<b>autres charges de gestion</b>	
<b>total 65</b>	<b>courante</b>	<b>106 080</b>

Le poste le plus important est le c/66548 qui reprend les contributions aux organismes intercommunaux :

<b>SISCO</b>	32 305,73
<b>SIVU</b>	15 755,00
<b>Syndicat de voirie sud Amiens</b>	20 568,75
<b>SISA</b>	440,00
<b>Métropole / urbanisme</b>	3 600,00
	<b>72 669,48</b>

Les différentes contributions varient peu : de -2% à +5%

Les autres dépenses obligatoires sont les adhésions à la SACPA (fourrière animale) et CNAS .

La subvention accordée au CCAS a été augmentée de 200 €

**Chapitre 66 Charges financières = 1.02 % du total**

<b>total 66</b>	<b>charges financières</b>	<b>3 250</b>
-----------------	----------------------------	--------------

**Chapitre 67 Charges exceptionnelles = 0.05% du total**

<b>total 67</b>	<b>charges exceptionnelles</b>	<b>145</b>
-----------------	--------------------------------	------------

Cette somme correspond à l'annulation possible d'un titre de recette.

#### **IV LA SECTION INVESTISSEMENT**

##### **Les restes à réaliser**

Il s'agit des crédits correspondant aux dépenses et recettes initiées l'année précédente pour un montant de 116.265€ en dépenses et 7.830€ en recettes soit un total de 108.435 €

Les crédits nouveaux et les modifications sur les restes à réaliser donnent un total de la section d'investissement de 207.237 €

##### **Les recettes**

Au solde d'exécution d'investissement reporté pour 67.823,16€ s'ajoute le virement de la section de fonctionnement pour 16.638€

Puis au ch.024 le produit de la vente de la parcelle de la chevauchée pour 5.600€.

Le ch.040. est la contrepartie (opération d'ordre) du c/6811 pour l'amortissement des immobilisations (fonds de concours avec la FDE et la métropole) = 24.993€.

Le ch.041 avec 20.540€ correspond à l'intégration dans le patrimoine de la commune des deux parcelles de la chevauchée donnée par l'association syndicale ad hoc pour la valeur indiquée par le service des domaines .

Le ch.10 comprend la recette du FCTVA pour 24.954€, la taxe aménagement pour 1.000€ et le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 pour 36.531€

Le ch.13 d'un montant de 9.362.00€ représente les subventions d'investissement attendues soit 7.830€ de l'Agence de l'eau et 1.532€ au titre des amendes de police.

## Les dépenses

Le ch.041 pour 20.540 € est la contrepartie de l'opération indiquée en recettes.

Le ch.16 pour 21.990€ reprend le remboursement en capital des emprunts de la commune .

Le ch .204 est composé 18.930€ pour la participation à la FDE pour les travaux rue de la vallée et lotissements et 2.9400€ piour l'étude de marché pour la création d'un commerce de village.

Le ch 21 est composé des principaux travaux prévus pour cet exercice soit

2112	113	op 113 achat terrain rue de la vallée	10 000
2112	139	op 139 la chevauchée voirie	4
2112	76	op 76 extension chemin vers école	4500
2121	139	op 139 la chevauchée plantations	8 652
2128	139	op 139 la chevauchée aménagt voirie	1 500
2128	111	autres agencements op 111 terrain salle	8 208
21311		hotel de ville op 140 école préfa	20 000
21318	138	Commerce op 138	53 714
2152	119	instal de voirie/panneaux signal op 119	1 503
2152	124	instal de voirie borne op 124 incendie	2 000
2152	129	Onstal. Voirie / éclairage	19000
2158	72	autre mater et outill op 72	5 176
2184	12	Mobilier op 12 mat divers	1 300
2188	118	Registres EC	500
2188	98	autres immo/defibr et install	2 700
<b>Total 21</b>		<b>Immo corporelles</b>	
		<b>total c/21</b>	<b>138 757</b>

*Note : le budget détaillé est consultable en mairie aux heures d'accueil du public.*